

SÉANCE DE 2 HEURES P. M.

Les mêmes étant présents le secrétaire fait la lecture du Rapport du directeur de l'École d'Agriculture de l'Assomption, et de celui de M. S. N. Blackwood sur une visite faite par ce dernier à l'École Vétérinaire de Montréal, à l'époque des examens et de la distribution des diplômes aux élèves gradués de cette institution.

M. J. M. Browning, secondé par M. P. B. Benoit, fait motion : Que les différents rapports des directeurs des écoles d'agriculture ainsi que celui de M. Blackwood, soient référés au Comité de la visite des écoles, qui devra les étudier, et faire rapport à la prochaine assemblée du Conseil, en condensant les principales remarques et suggestions qui y sont contenues, et qui pourraient faire le sujet d'une discussion de ce Conseil. (Adopté).

L'hon. L. Beaubien, secondé par l'hon. G. Ouimet, fait motion : Que les élèves, en dernière année, des écoles d'Agriculture de cette province, qui auront donné pleine et entière satisfaction à leurs maîtres, soient spécialement récompensés en leur procurant l'occasion et les moyens de visiter à l'automne la grande Exposition de l'Etat de New-York.

M. P. B. Benoit, secondé par M. S. N. Blackwood, fait motion en amendement : Que les mots "Etat de New-York" soient effacés et remplacés par les suivantes : "Sherbrooke et les environs."

La motion en amendement, mise aux voix, est adoptée sur la division suivante :

POUR : Mess. Gauthier, Lemyre, Marsan, Benoit, Casgrain, Casavant, A. Casgrain, Ch. Gibb, Blackwood, Browning. (10).

CONTRE : l'hon. G. Ouimet, l'hon. L. Beaubien (2).

La motion principale est perdue sur même division.

Lecture d'une requête de l'"Association Agricole des Cantons de l'Est" demandant qu'il lui soit permis de donner à la prochaine exposition, qu'elle doit tenir l'automne prochain, le nom de "Exposition Provinciale de la Province de Québec," et que ce Conseil recommande à l'hon. Commissaire de l'Agriculture, que les fonds publics, votés pour ces expositions, soient transportés à l'Association Agricole des Cantons de l'Est, au moins pour cette année.

M. L. Beaubien, secondé par M. P. B. Benoit, fait motion : Attendu que l'Association Agricole des Cantons de l'Est est en instance, auprès du Gouvernement, aux fins d'obtenir que la prochaine exhibition provinciale ait lieu à Sherbrooke, et que l'organisation de cette exposition lui soit confiée :

Attendu que la dite Association est en état d'entreprendre avec succès, et de conduire à bonne fin la dite exposition, et qu'il est juste que cette année l'exposition provinciale soit tenue à Sherbrooke, ce qui n'a pas eu lieu depuis 1862 :

Ce Conseil recommande que la prochaine Exposition Provinciale ait lieu à Sherbrooke, sur le terrain de l'Association agricole des Cantons de l'Est, et que, conformément au paragraphe b Vict. 48, Cap. 7 Sect. 1, certains pouvoirs, conférés au Comité permanent des expositions provinciales, soient suspendus jusqu'à nouvel ordre, et transférés à la nouvelle association, pour lui permettre d'organiser et gérer la prochaine exposition, et qu'il lui soit accordé tel aide que le Gouvernement jugera équitable. (Adopté).

Et le Conseil s'ajourne à 8 heures P. M.

SÉANCE DE 8 HEURES P. M.

Les mêmes étant présents, M. le Président attire l'attention du Conseil sur certaines dispositions de l'acte Vic. 48, Cap. 7 Sec. 5, relativement à la distribution de la balance des \$50.000, appropriées au paiement de l'octroi des sociétés d'agriculture, le dit acte prescrivant la manière dont cette balance doit être distribuée à certaines sociétés d'agriculture et à quelles conditions.

L'hon. G. Ouimet, secondé par M. S. N. Blackwood, fait motion : Que le secrétaire soit chargé de s'occuper de la balance des \$50.000 votés pour le paiement de l'octroi des sociétés d'agriculture de cette province, de s'assurer du montant de cette balance, et de faire rapport, à la prochaine assemblée de ce Conseil, de la manière que cette balance devra être distribuée, conformément aux dispositions de l'acte Vic. 48, Cap. 7. Sec. 5. (Adopté).

Lecture d'une lettre de M. J. S. Williams, éleveur d'animaux de race pure, demandant au Conseil de vouloir bien acheter de lui plusieurs de ses animaux pour les distribuer parmi les sociétés d'agriculture et ainsi favoriser l'amélioration du bétail en cette province.

Résolu : Que ce Conseil regrette beaucoup de ne pouvoir, faute de moyens, encourager les louables efforts faits par M. Williams, par un achat de ses animaux de race pure; mais qu'il recommande à ce Monsieur d'adresser une circulaire, avec ses prix, à toutes les sociétés d'agriculture de cette province, dont il pourra se procurer la liste en s'adressant au secrétaire de ce Conseil.

L'hon. Premier Ministre donne de très intéressants détails sur la visite qu'il a faite au "Haras du Pin," lors de son voyage en France; numérant les précieuses qualités des étalons qu'il a vus, en particulier les Normands et les Percherons; et relatant au Conseil les minutieuses précautions prises par le gouvernement français pour la conservation et la propagation de la pureté de ces races. L'hon. Premier, en concluant ses remarques, exprime le désir de voir établir un "Haras national" en cette province, et il recommande fortement aux sociétés d'agriculture de faire leurs importations directement de France.

L'hon. G. Ouimet, secondé par M. P. B. Benoit, fait motion : Que ce Conseil remercie l'Honorable Premier pour l'exposé si instructif et si clair qu'il lui a fait de sa visite aux haras nationaux de France; que ce Conseil est d'opinion que l'important sujet de l'établissement de ces haras dans la province, se recommande à la favorable considération de ce Conseil. (Adopté).

M. S. Lesage, député Commissaire de l'Agriculture, attire l'attention du Conseil d'Agriculture sur les dispositions de l'acte Vict. 48, cap. 7 sec. 2, qui pourvoit à l'établissement d'un "Herd Book" pour les différentes races d'animaux introduits dans cette province, et spécialement pour les races bovine et chevaline canadiennes. M. Lesage expose qu'il y a encore un grand nombre d'excellents sujets possédant toutes les marques caractéristiques de la race bovine canadienne, dont les qualités laitières ne sont pas surpassées par les meilleures races importées; que ce fait a été constaté par l'association laitière de cette province, qui s'est particulièrement occupée de cette question, et qui en est tellement convaincue qu'elle serait prête à se charger de tenir ce "Herd Book" pour ce qui concerne la race canadienne, si ce Conseil voulait lui en confier l'organisation, la tenue et le contrôle suivant certains règlements qu'elle soumettrait avec plaisir à l'approbation de ce Conseil.

M. A. Casavant, secondé par M. E. Casgrain, fait motion : Attendu que la Société d'Industrie laitière a pris, dès avant la passation de l'acte Vict. 48 cap. 7, une louable initiative aux fins d'arriver à l'établissement d'un livre de généalogie (Herd Book) et d'un "livre d'or," en conformité de la section 2 du dit acte, et que la dite société a fait preuve qu'elle était en mesure de mettre à exécution cette partie de la loi, ce Conseil, avec l'approbation de l'Honorable Commissaire de l'Agriculture, s'adjoint la dite Société d'Industrie Laitière dans le but d'exécuter les obligations du dit acte, et la charge spécialement de faire et préparer les dits "Livre de Généalogie" et "Livre d'Or," et de faire rapport à la prochaine assemblée de ce Conseil.